



Débat d'Orientation Budgétaire	2024
---------------------------------------	-------------

Rapport d'Orientations Budgétaires
2024

COMMUNE DE VOURLES

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le nombre d'habitants de la commune de Vourles étant proche de 3500, il a été décidé d'adopter une nomenclature M57 développée.

La commune est de ce fait soumise au débat d'orientation budgétaire

L'exécutif d'une collectivité locale doit donc présenter à l'organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le DOB vise à éclairer le vote des élus et permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sur la base duquel se tient le DOB.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées au budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les membres du conseil sur l'évolution financière de l'établissement en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre aux priorités de la commune.

Le présent rapport abordera :

- Le contexte socio-économique national et international
- Situation financière et fiscale de la commune
- L'analyse de l'endettement
- Les éléments de perspectives 2024/2025/2026 et notamment les opérations d'investissement

TITRE 1 : le contexte

Contexte national : Les indicateurs macroéconomiques de la loi de finances 2024

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien du pouvoir d'achat.

La fin du « quoi qu'il en coûte » se matérialise à travers différentes mesures :

- pour 10 milliards d'euros, la suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'État auprès des entreprises et des collectivités sur le coût de l'énergie ;
- pour 4,5 milliards d'euros, la réduction des aides aux entreprises ;
- pour 1 milliard d'euros, la réduction des aides à la politique de l'emploi ;
- pour 700 millions d'euros, la réforme de l'assurance chômage.

Parallèlement, le gouvernement programme 7 milliards d'euros supplémentaires en faveur de la transition écologique, dont 1,8 milliard d'euros pour l'énergie, 1,6 milliard pour les transports et la mobilité, et 1,6 milliard d'euros pour la rénovation des logements.

Enfin, dans une logique de soutien à la consommation des ménages, le gouvernement prévoit d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu, les retraites et les prestations sociales

L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours.

Ainsi, du fait des récents événements au Proche-Orient, l'hypothèse d'un nouveau choc pétrolier n'est pas exclue.

La loi de finances pour 2024 retient les hypothèses suivantes :

	2023	2024
Croissance	1.0%	1.4%
Déficit Public	-4.9%	-4.4%
Inflation	4.9%	2.6%
Endettement en % du PIB	109.7%	109.7%

Par ailleurs, dans le second fascicule de son rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements, publié en octobre dernier, la Cour des comptes alerte sur la dégradation attendue des comptes des collectivités territoriales en 2023, par rapport à 2022.

Plusieurs raisons sont mises en avant :

- des recettes fiscales, en particulier de TVA et de droits de mutation, plus faibles qu'espérées ;
- un coût de l'énergie encore élevé ;
- des dépenses incompressibles, comme l'achat de biens et la rémunération des agents ;

Selon les prévisions de la loi de finances 2024, au sens de la comptabilité nationale, les collectivités territoriales, après avoir dégagé un excédent de financement de 4,8 milliards d'euros en 2022, connaîtront un besoin de financement de 2,6 milliards d'euros en 2023, puis de 2,9 milliards d'euros en 2024.

En considérant les comptes des collectivités à fin septembre 2023, l'évolution de l'épargne brute des quatre strates de collectivités serait la suivante :

Communes	+ 21%
Intercommunalités	- 3%
Départements	- 39%
Régions	- 12%

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027 ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ».

Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement doivent diminuer de - 0,5 %.

Contexte local : les principales mesures de la loi de Finances 2024 intéressant les collectivités

Le montant de la hausse de la DGF des communes (dotation globale de fonctionnement) sera de 320 millions en 2024, dont :

- 90 M€ en + pour la dotation d'intercommunalité
- 60 M€ en – pour la dotation de compensation des EPCI (-1,5%)
- 140 M€ en + pour la dotation de solidarité urbaine
- 150 M€ en + pour la dotation de solidarité rurale

Une modification des modalités de prise en compte du revenu par habitant pour l'éligibilité à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale permettra de réduire d'environ 15% le nombre de communes entrant ou sortant chaque année de l'éligibilité à cette part de la dotation de solidarité rurale.

60% des communes verront leur dotation augmenter en 2024.

La dotation pour les titres sécurisés passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024. L'objectif étant de donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

5.5 millions seront mobilisés pour financer les premières mesures du Plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus.

2 milliards seront destinés au soutien des collectivités au travers la DETR, DSIL, FNADT. Le dispositif « fonds vert » sera prolongé et renforcé avec une allocation de 2.5 milliards d'euros. Les dépenses d'aménagement seront réintégrées dans l'assiette du Fonds de compensation de la TVA. Le FCTVA atteindra donc plus de 7 milliards d'euros en 2024.

Enfin, maintien en 2024 du bouclier tarifaire permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité. Un dispositif auquel, pour rappel, sont éligibles les collectivités employant moins de 10 équivalents temps plein (ETP), avec moins de 2 millions d'euros de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure ou égale à 36 kVa.

➤ TITRE 2 : Analyse financière de la commune de Vourles

A. Equilibre financier du budget : Capacité d'autofinancement :

SYNTHESE	2020	2021	2022	2023
RECETTES COURANTES DE FONCT	3 975 844	3 923 718	4 315 253	4 719 747
DEPENSES DE GESTION	3 223 923	3 486 388	3 654 407	3 935 031
1- EPARGNE GESTION	751 922	437 331	660 846	784 716
intérêts de la dette	59 179	49 464	52 079	49 190
solde produits-charges exceptionnelles	3 086	2 154	3 034	24 949
2- EPARGNE BRUTE	695 829	390 021	611 801	760 475
remboursement en capital (hors RA)	236 773	247 000	282 706	301 386
3- EPARGNE DISPONIBLE	459 057	143 021	329 095	459 089
Taux épargne brute	17,50%	9,94%	14,18%	16,11%

La commune a bénéficié d'un versement supplémentaire de la DSC de 95k€ en 2023

Le taux d'épargne brute est satisfaisant. Il dénote d'une bonne capacité d'autofinancement à l'issue de l'exercice budgétaire 2023. Néanmoins il peut se dégrader rapidement et l'on constate que sans le reversement supplémentaire de DSC, celui-ci serait de l'ordre de 14,39%.

Il est généralement admis qu'un ratio entre 8 et 15 % est satisfaisant.

De ce fait l'élaboration du BP 2024 nécessitera une vigilance accrue sur les chapitres 011 et 012 en dépenses de fonctionnement

a) Section de Fonctionnement

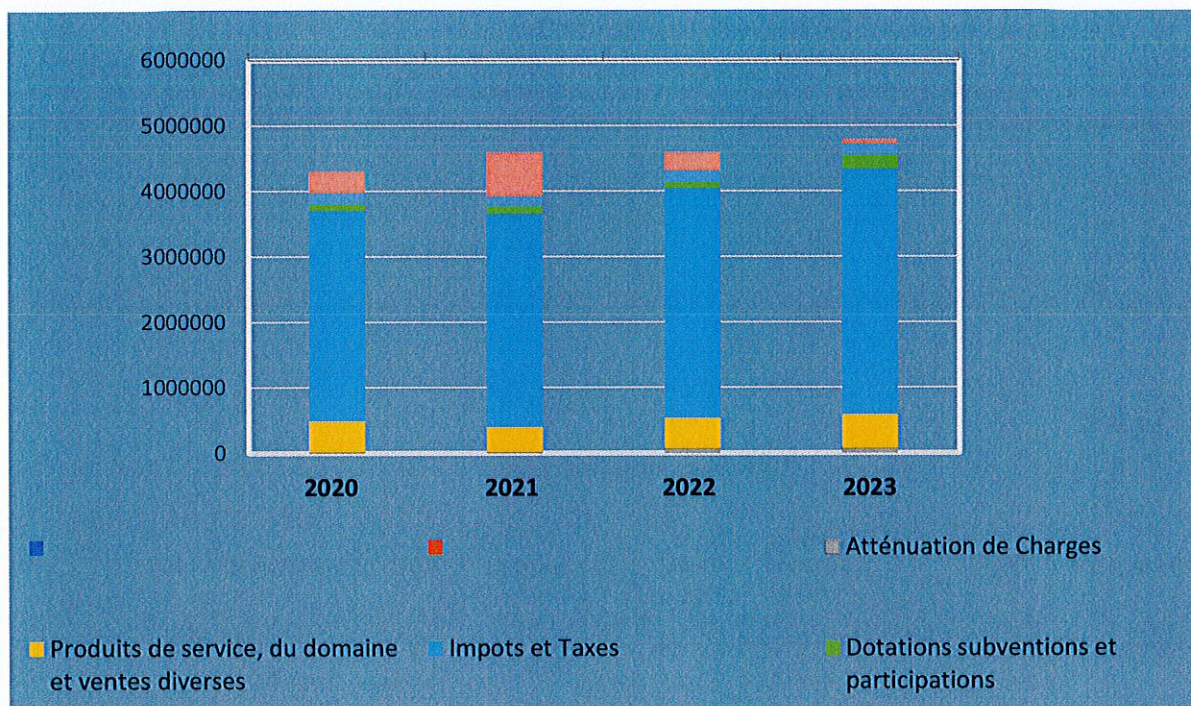
❖ Les Recettes

Pour une commune les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centre de loisirs, crèche municipale, périscolaire, droits de place, ventes diverses...), aux impôts locaux, aux dotations de l'état et autres participations.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au précédent Budget Primitif 2023 s'établissaient à 4 788 008M€.

Focus sur les recettes réelles de fonctionnement encaissées de 2020 à 2023 :

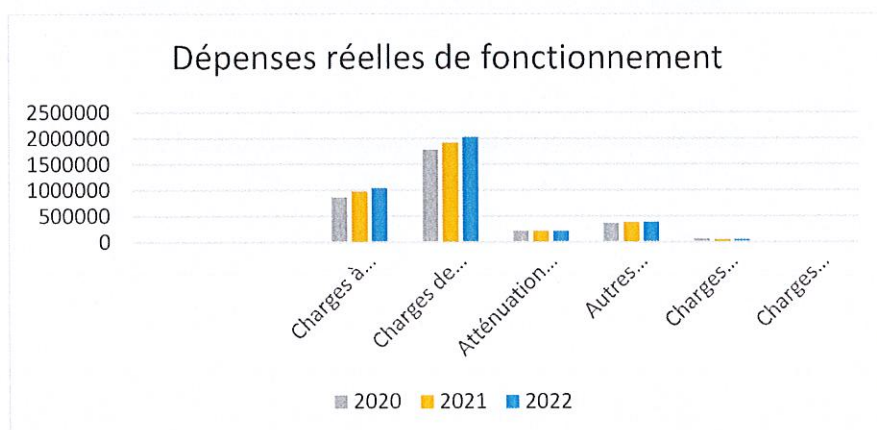
Chapitre		2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2 023	
					Prévu	Réalisé
013	Atténuation de Charges	24 049	24 893	77 486	76 000	74 491
70	Produits de service, du domaine	463 476	369 002	456 193	441 791	509 307
73	Impôts et Taxes	3 222 452	3 271 642	3 517 757	3 604 713	3 764 162
74	Dotations subventions et participations	95 559	110 398	93 843	141 096	204 142
75	Autres produits de gestion courante	170 309	147 633	169 958	165 961	166 734
77	Produits exceptionnels	330 146	671 372	276 734	22 166	69 173
Total		4 305 991	4 594 941	4 591 970	4 451 727	4 788 008



❖ Les Dépenses :

Focus sur les dépenses réelles de fonctionnement pour la période de 2020 à 2023 :

	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023	
				Prévu	Réalisé
Charges à caractère générale	663 283	974 177	1 040 881	1 176 915	1 063 375
Charges de Personnel	1 780 621	1 914 155	2 019 222	2 090 471	2 095 852
Atténuation de produits	215 549	217 945	209 775	209 775	199 841
Autres charges de gestion courante	364 470	380 095	384 530	583 204	575 962
Charges financières	59 179	49 464	52 079	50 578	49 190
Charges exceptionnelles	7 058	14 218	700	9 399	2 223
Total	3 290 160	3 550 055	3 707 187	4 120 342	3 986 444



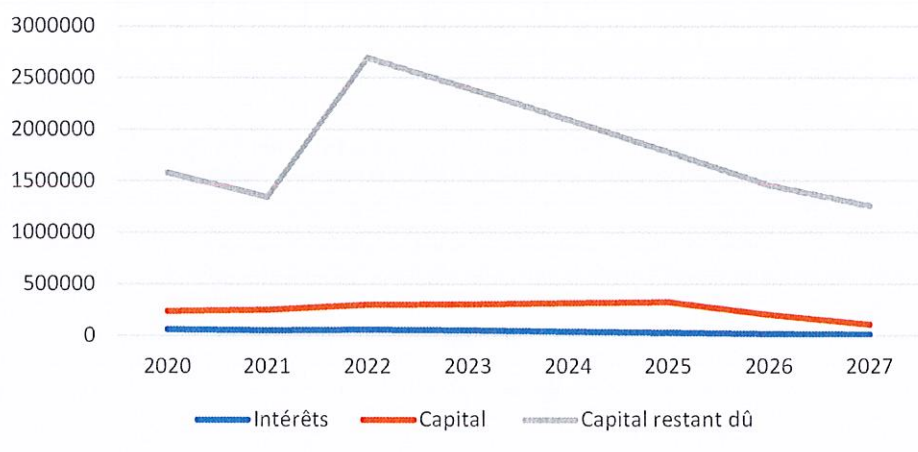
b) Résultats de l'exercice et à la clôture de l'exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	818 792,20		206 650,76		1 025 442,96
Fonctionnement	1 023 520,79	650 000,00	755 526,14		1 129 046,93
TOTAL I	1 842 312,99	650 000,00	962 176,90		2 154 489,89
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 842 312,99	650 000,00	962 176,90		2 154 489,89

B. La dette

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										
Organisme prêteur	Date de signature	Date de 1er remboursement	Montant emprunt à l'origine	Taux initial		Profil d'amortissement	Capital restant dû au 01/01/N	Capital 2024	Intérêts 2024	Fin de l'emprunt dernière échéance
				Niveau de taux intérêt	Taux actuariel					
Crédit mutuel	23/09/2011	31/12/2011	824 000,00 €	4,200	4,272	Échéance constante	192 071,44 €	67 304,79 €	7 016,17 €	30/09/2026
Crédit agricole centre est	29/08/2012	04/12/2012	430 000,00 €	4,980	5,280		138 998,43 €	34 581,56 €	6 282,96 €	04/09/2027
Crédit agricole centre est	07/06/2021	09/03/2022	1 600 000,00 €	0,870	0,999		1 452 221,75 €	74 857,94 €	12 390,54 €	09/12/2041
Caisse epargne rhône alpes	25/12/2010	25/04/2011	500 000,00 €	2,950	1,800		89 743,61 €	39 154,31 €	2 639,88 €	25/01/2026
Caisse epargne rhône alpes	26/12/2010	25/08/2011	500 000,00 €	4,610	4,897		108 880,76 €	42 061,18 €	4 299,22 €	25/05/2026
Caisse epargne rhône alpes	27/12/2010	25/10/2011	678 500,00 €	3,710	4,144		111 750,95 €	54 608,51 €	5 185,24 €	25/01/2025
			4 532 500,00 €			2 093 666,94 €	312 568,29 €	37 814,01 €		

Endettement pluriannuel jusqu'à l'extinction de l'ancienne dette



La plupart des emprunts se terminent d'ici fin 2026.

➤ **TITRE 3 : Les Orientations financières de la commune pour le BP 2024**

L'élaboration du Budget Primitif 2024 répondra aux objectifs suivants :

- ❖ Pas d'augmentation du taux d'imposition,
- ❖ Maintien d'un service de qualité aux Vourlois tout en poursuivant la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte très inflationniste généré par la crise sanitaire, puis la crise économique, ainsi que la maîtrise de l'impact sur l'environnement,
- ❖ Maintien d'un niveau d'investissement permettant la bonne conservation du patrimoine et l'amélioration des performances énergétiques,
- ❖ Poursuivre les projets de mandats dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement

A- Les recettes réelles de fonctionnement

❖ Les taux d'imposition :

Les prévisions budgétaires 2024 prévoient le maintien à niveau identique au BP 2023 des taux de fiscalité directe.

FISCALITE (rôle généraux)	2020	2021	2022	2023	2024
TAUX				<i>taux en %</i>	<i>taux en %</i>
Taxe d'habitation	7,15	7,15	7,15	7,15	7,15
Foncier bâti	15,18	27,21	27,21	27,21	27,21
Foncier non bâti	63,69	63,69	63,69	63,69	63,69

❖ La fiscalité directe :

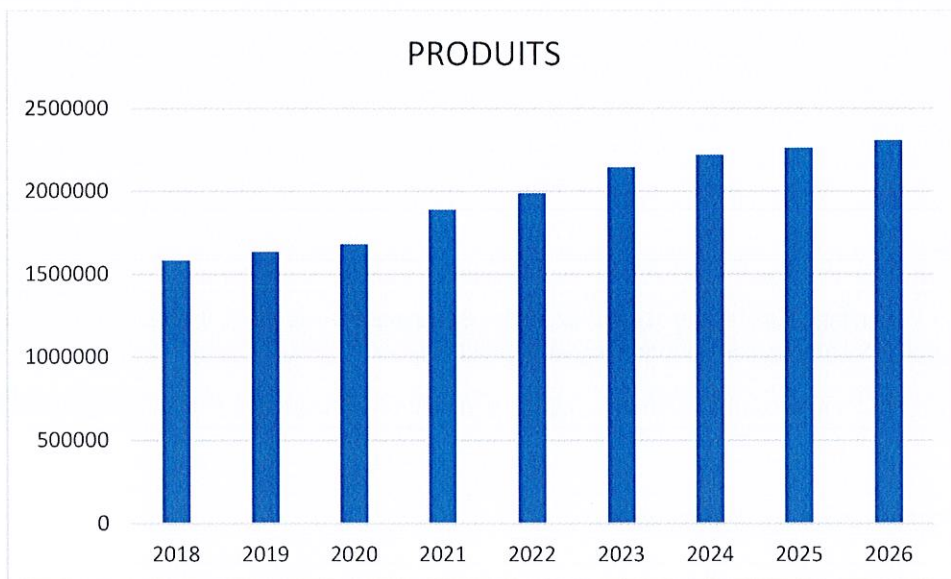
Pour 2024, les valeurs locatives du foncier bâti subiraient une hausse estimée à environ 3.9% correspondant à l'inflation 2023. Celles des locaux industriels seraient réévaluées à environ 1%.

La commune de Vourles étant surcompensée et il lui sera appliqué un coefficient correcteur définitif de 0.955620. En 2023, la somme de 92 661€ a été retenue sur les contributions directes de la commune.

En 2024 selon les estimations, le coefficient correcteur pourrait s'élever à 96k€. Le produit au titre de la fiscalité pour le BP 2024 est de 2 220k€ ajusté selon le coefficient correcteur susvisé.

FISCALITE (rôle généraux)	<i>taux</i>	2020	<i>taux</i>	2021	<i>taux</i>	2022	<i>taux</i>	2023	<i>taux</i>	2024
0	<i>d'évol. %</i>		<i>d'évol. %</i>		<i>d'évol. %</i>		<i>d'évol. %</i>		<i>d'évol. %</i>	<i>d</i>
PRODUITS								<i>montants en k€</i>		<i>montants en k€</i>
Taxe d'habitation	4,2	606 136	-98,3	10 434	24,5	12 991	58,0	20 532	-19,3	16 524
Foncier bâti	3,1	1 045 606	76,7	1 847 230	5,4	1 946 138	7,5	2 091 925	3,9	2 172 464
Foncier non bâti	-0,2	27 972	1,5	28 387	2,1	28 974	6,0	30 718	1,6	31 209
Taxe professionnelle		0		0		0		0		0
Lissage TFB <i>regul</i>										
Lissage TFB										
Total des produits	2,9	1 679 714	12,3	1 886 051	5,4	1 988 103	7,8	2 143 175	3,6	2 220 197

Rétrospective et projection de la fiscalité jusqu'en 2026 hors déduction du coefficient correcteur :



❖ La Dotation Globale de Fonctionnement de la commune.

Depuis 2018, l'Etat a fait une pause dans sa démarche de réduction de la dépense publique et de baisse systématique de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des collectivités locales entamée en 2014 : après plusieurs années de stabilité, l'Etat a même abondé en 2023 la DSR « péréquation » et devrait en 2024 confirmer cette tendance.

La préparation du BP2024 escompte néanmoins travailler sur la base d'une stabilisation de cette recette de DGF. Il est rappelé plus précisément que la DGF de la commune a diminué de 96.55%, sur la période 2009-2016, principalement sur sa part forfaitaire.

En 2023, la commune a touché 3 161€.

Pour information :

La DGF est calculée à partir d'un grand nombre de critères (une trentaine environ) qu'on peut regrouper en deux grandes catégories : des critères de ressources et des critères de charges. Ces critères sont de nature très variée : démographique (population, nombre d'enfants, etc.), sociale (nombre de logements sociaux, quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.), financière (potentiel financier, effort fiscal, etc.), physique ou géographique (superficie, classement en zone de montagne, longueur de voirie, etc.) ou bien encore administrative (qualité de chef-lieu de canton ou d'arrondissement, classement en zone de revitalisation rurale, etc.). De 2020 à 2022, la commune de Vourles n'a plus touché de DGF.

❖ Compensations et autres taxes : quelques incertitudes

- ❖ Les tarifs des services municipaux, composés pour l'essentiel du service d'accueil de jeunes enfants, du service périscolaire, sont encore restés inchangés en 2024 à l'exception du service des concessions funéraires qui a été revalorisé.
- ❖ La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) poursuit également son accompagnement, notamment financier, pour le développement d'une offre globale de service aux familles, à travers la première convention Territoriale Globalisée (CTG) signée en 2020.

:

La Dotation de Solidarité communautaire (DSC) a bénéficié de 95 000€ supplémentaires en 2023. Son montant sera revu à la baisse pour 2024.

A noter le renouvellement de la délégation de service public de la restauration collective (crèche, ALH et restauration scolaire) pour septembre 2024. Eu égard au contexte économique une hausse des dépenses sera à prévoir.

B- Les dépenses de fonctionnement :

- ❖ Prélèvement sur les contributions directes : FPIC (le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Il s'agit d'un versement des communes ou intercommunalités les plus riches vers les plus pauvres. Cette mesure a été mise en place avec la réforme de la Taxe professionnelle en 2012. Le FPIC en 2023 s'est élevé à 199 841€.

Pour rappel, lors de sa mise en place en 2012, ce dernier s'élevait seulement à 17 311.00€.

En 2024, son montant estimé est arrondi à 200 000€.

- ❖ Les charges à caractère générale :

Malgré les aléas difficilement maîtrisables et subis liés au contexte économique, la commune devra s'attacher à contenir ses dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matière première, les fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux différents syndicats, les salaires des agents communaux, les indemnités

L'élaboration du budget Primitif 2024 a toujours pour ambition de répondre aux différentes dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux œuvrant à l'intérêt général (démarches administratives, services à la population, animations culturelles ou économiques, entretien des espaces et équipements ...) tout en absorbant les hausses du coût des prestations, jusqu'ici régulières, mais dorénavant exponentielles depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022 : l'augmentation du coût de l'énergie est une réalité dont la préparation budgétaire doit tenir compte en prévoyant une hausse très importante de crédits y compris pour les différents contrats de prestations de service et assurances de la ville : ce dernier secteur étant particulièrement en tension pour l'ensemble des collectivités. **Une attention toute particulière sera portée sur les dépenses de gaz et d'électricité d'ici à la préparation du budget afin d'ajuster au mieux les crédits.**

La restauration collective : un nouvelle DSP de la restauration collective est en cours pour une mise en place au 1er/09/2024.

Les tarifs ont déjà subi une hausse de 10% au 1^{ER} janvier 2023 en sus de la formule de révision appliquée dans le cadre de la DSP en cours jusqu'au 31/08/2024.

Le prix demandé aux parents par la société ELIOR est de 4.95€ par repas pour la restauration scolaire.

Pour la crèche et l'ALSH, le prix du repas est pris intégralement en charge par les familles.

Nouveaux prix depuis le 1er/01/2023 suite à l'augmentation de 10%			Prix repas parents pour la restauration collective	Reste à charge de la commune	Nombre de repas	A la charge de la commune
Type de prestations au 01/01/2023	€ht	€ttc	€	€		
Déjeuners maternelles scolaires	5,862	6,18 €	4,95	1,23 €	6923	8 545,82 €
Déjeuners élémentaires scolaires	6,088	6,42 €	4,95	1,47 €	15815	23 292,96 €

Le coût du repas de la restauration scolaire sera très certainement en hausse.

Le coût à charge de la commune risque de très fortement augmenter. Le budget 2024 devra tenir compte de ces aléas.

En ce qui concerne les autres structures (crèche et ALSH), une attention toute particulière sera également apportée aux tarifs qui seront fixés dans le cadre de la nouvelle DSP.

La commune de Vourles envisage d'accueillir le CIRQUE 'i love you two'. Les dépenses afférentes à ce projet seront en partie couvertes par les produits de la billetterie, de subventions diverses et d'éventuels recours au sponsoring.

- ❖ Les dépenses de personnels adaptées au besoin de la commune pour répondre au service mais maîtrisées.

A noter que les services municipaux sont toujours plus fréquentés par la population, que ce soit pour des démarches administratives d'état Civil (reconnaissance anticipée d'un enfant, mariages, divorces, et depuis quelques années, PACS...), des inscriptions scolaires et périscolaires, des renseignements et dépôts d'autorisations d'urbanisme, ... ou des inscriptions aux actions culturelles et d'animations pour ne citer que ces quelques exemples:

- du point d'indice de la fonction publique par l'Etat, très probable au regard de l'inflation en cours,
- 2 départs en retraite au sein de l'effectif
- le doublon des agents en maladie.

A noter, le budget relatif aux assurances du personnel connaîtra en 2024, une augmentation non négligeable de la cotisation malgré une négociation en amont.

Enfin, il est assez usuel de constater mécaniquement une évolution annuelle de 3 à 5% de la masse salariale, à périmètre constant : c'est l'hypothèse de travail pour la préparation du budget 2024.

Tableau récapitulatif depuis 2020

Année	Chapitre 012	Atténuations de charges	Solde	Dépenses de gestion	%
2020	1 780 620,76 €	24 049,36 €	1 756 571,40 €	3 223 922,79 €	54,49
2021	1 914 155,32€	24 892,99€	1 889 262,33€	3 486 373,12€	54,19
2022	2 019 221,76€	77 485,98€	1 941 735,78€	3 654 407,62€	53,13
2023	2 095 852,2€	74 490,66€	2 021 361,56€	3 935 031,00€	51,37
Projection 2024	2 226 583,07 €	90 000,00€	2 136 583,07€	4 211 646,00€	50,73

Année	Solde	Art 6218 Etudes surveillées	Art 6475 Médecine Du travail	Art 6488 divers	Art 6455 assurance	Nouveau solde	Dépenses de gestion	%
2020	1 756 571,40 €	11 036,66 €	100,00 €	41 420,00 €	69 066,83 €	1 634 947,91 €	3 223 922,79 €	50,71
2021	1 889 262.33€	15 750.69€	306.00€	45 931.49€	67 401.57€	1 759 872.58€	3 486 373.12€	50.00
2022	1 941 735.78€	14 350.31€	0.00€	48 744.00€	81 864.75€	1 796 776.72€	3 654 407.62€	49.17
2023	2 021 361.56€	14 630.46€	0.00€	39 366.00€	81 119.69€	1 886 245.41€	3 935 031.00€	47.93
Projection 2024	2 136 583.07€	12 033. 21€	5 000.00€	32 151.00€	106 000.00€	1 981 398.86€	4 211 646.00€	47.05

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	CAT.	NB POSTES BUDGET.	DUREE HEBDOMADAIRE				NB POSTES EN ETP	NB POSTES POURVUS	NB POSTES VACANTS		
					TC	dont TP	TNC						
ADMIN.	emplois de direction	Directeur général des services*	A	1	1	35			1,00	1			
	attachés territoriaux	Attaché hors classe	A	1	1	35			1,00	1			
		Attaché principal	A	0	0	35			0,00	0	1		
	Rédacteur	Rédacteur	B	1	1	35			1,00	1	0		
	adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif ppal 1 cl.	C	2	2	35	1	80%		1,80	1		
		Adjoint administratif ppal 2 cl.	C	6	5	35			1	5,80	6		
Adjoint administratif		C	3	3	35	1	80%		2,80	3	0		
CULTURE	Assistant terr deconserv du patrimoine et des biblio,	Assistante principale 1ere classe de conserv du patrimoine et des biblio	B	1				1	26,00	0,74	1		
ANIM.	animateurs territoriaux	Animateur	B	1	1	35			1,00	1			
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppal 2 classe	C	2	2	35			2,00	2			
		Adjoint d'animation	C	3	1	35		1	9,00	1,26	2	1	
							1	6,00	0,17				
MEDICO- SOC.	puéricultrices territoriales	Puéricultrice de classe sup.	A	1	1	35			1,00	1			
	educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educatrice de jeunes enfants	A	2	2	35			2,00	2			
	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puer. ppal 1 cl.	B	1	1	35			1,00	1			
		Auxiliaire de puer. ppal 2 cl.	B	3	3	35			3,00	2	1		
	Agents sociaux	Agent social ppal 2 cl	C	1	1	35	1	80%		1,00	1		
		AGENT SOCIAL	c	1	1	35				1,00			
Atsem	ATSEM principal 1 cl.	C	1	1	35	1	80%		0,80	1			
	ATSEM principal 2 cl.	C	3	3	35				3,00	3	0		
TECH.	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise ppal	C	2	2	35			2,00	2			
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1 cl.	C	1	1	350			1,00	1			
		Adjoint technique principal 2 cl.	C	2	2	35			2,00	2			
		Adjoint technique	C	7	7	35			7,00	7			
SECURITE	Agents de police municipale	Brigadier chef principal	C	2	2	35			2,00	2			
NB EMPLOIS FONCT. ET PERMANENTS				48	44	TC	4	TP	4	TNC	45,37	44	3

On constate depuis l'année 2022 des remboursements d'assurance de personnel élevés

❖ Les subventions aux associations et forfait communal

- Parallèlement, l'effort de soutien aux associations qui œuvrent pour le dynamisme de la commune, auquel peut s'ajouter les aides en nature comme le prêt de salle et de matériel, devrait être toujours conséquent en 2024.
- Le forfait communal

Le forfait communal est évalué à partir de l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumées pour les écoles publiques par la commune d'implantation de l'école privée. Cette masse est ramenée à un prix par élève pour obtenir le coût de l'élève de l'enseignement public.

On constate une augmentation régulière du forfait communal attribué à l'école privée Louis QUERBES notamment liée à une baisse des effectifs à l'école Gérard Desargues au profit de l'école Louis Querbes.

Année 2023

Forfait communal 2023	Maternelle	Elémentaire	Coût élève maternelle	Coût élève élémentaire
Désargues Rentrée scolaire 2022/2023	84	174	1 131,98 €	362,75 €
Querbes Rentrée scolaire 2022/2023	49	86	55 466,86 €	31 196,28 €
Total pour Louis Querbes			86 663,14 €	

Année 2022

Forfait communal 2022	Maternelle	Elémentaire	Coût élève maternelle	Coût élève élémentaire
Désargues Rentrée scolaire 2021/2022	99	194	1 169,49 €	445,93 €
Querbes Rentrée scolaire 2021/2022	45	75	52 627,05 €	33 444,75 €
Total pour Louis Querbes			86 071,80 €	

Année 2021

Forfait communal 2021	Maternelle	Elémentaire	Coût élève maternelle	Coût élève élémentaire
Désargues Rentrée scolaire 2020/2021	126	217	1 060,62 €	609,11 €
Querbes Rentrée scolaire 2020/2021	42	68	44 546,25 €	41 419,44 €
Total pour Louis Querbes			85 965,68 €	

Année 2020

Forfait communal 2020	Maternelle	Elémentaire	coût /élève maternelle	Coût /élève élémentaire
Rentrée scolaire 2019/2020 desargues	128	200	998,61 €	400,06 €
Rentrée scolaire 2019/2020 querbes	38	59	37 947,09 €	23 603,63 €
Total pour Louis querbes				61 550,72 €

C. Les Dépenses d'investissement :

❖ Les principaux projets d'investissement pour maintien du patrimoine envisagés au BP 2024

- Toiture Maison Forte
- Aménagement du CEN dont les menuiseries
- Divers matériels pour les services techniques

- Le BP 2024 ambitionne de poursuivre les investissements (création ou aménagement)
 - zone de loisirs
 - place du souvenir
 - Travaux de réhabilitation du CTM
 - Parkings Louis Vernay
 - Travaux de réhabilitation du CTM
 - Parkings Louis Vernay
 - Projet de réhabilitation de l'ancien local poste

D. Les recettes d'investissement escomptées pour financer le programme d'investissement.

- ❖ L'autofinancement net escompté, issue du résultat positif de la section de fonctionnement s'élevant à **1 129 046.93€**, devrait pour partie servir à financer les projets d'investissement.
- ❖ Etat (DETR, DSIL, DRAC, notamment) Conseil départemental et Conseil Régional, seront de nouveau sollicités pour apporter leur contribution financière pour les projets qui seront éligibles. **La collectivité est toujours en recherche active de subventions pour financer ces opérations d'investissement.**
- ❖ Le FCTVA (remboursement de la TVA sur certaines dépenses d'investissement engagées par la commune en année N-2) est également une recette d'investissement mobilisable.
- ❖ La taxe d'aménagement probablement revue à la baisse en 2024 eu égard à la conjoncture.

Compte tenu de la capacité de désendettement de la commune, l'emprunt, enfin, pourrait être utilisé dans une faible mesure sachant que plusieurs emprunts arriveront à échéance fin 2026.

Cependant le montant que nous payons est calculé par rapport à un taux et une base de cotisation qui augmente chaque année.

La base de cotisation prend en compte ;

- Traitement de base
- NBI
- Charges patronales (32%)
- Indemnités

Être son propre assureur peut être risqué au cas où la commune devrait faire face à un gros AT ou maladie professionnelle voire un nouvel agent en CLM ou CLD.

Dans l'hypothèse où notre sinistralité viendrait à baisser, l'assureur reverrait son taux à la baisse.

Adopté en séance du
14/03/2024
C. STARON, Maire

